

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Publié le 15 juin 2021

Avis de Publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public pour le kiosque de vente alimentaire du parc départemental Henri Sellier

Le Département des Hauts-de-Seine a reçu une candidature spontanée pour l'occupation du kiosque de vente alimentaire du parc départemental Henri Sellier.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public du Département des Hauts-de-Seine pour l'exercice d'activités économiques, celui-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Cette publicité préalable doit permettre à tout opérateur économique de manifester son intérêt pour l'occupation du kiosque du parc Henri Sellier mis à disposition par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public, conformément à l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Les conditions d'occupation du domaine public sont les suivantes :

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- L'autorisation d'occupation domaniale est accordée du 23 juin au 22 septembre 2021,
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord du Département des Hauts-de-Seine,
- La redevance annuelle relative à l'occupation sera déterminée de la manière suivante : 5% du chiffre d'affaire avec un montant minimal de 200€ par mois.

Le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 22 juin 2021 auprès du Département des Hauts-de-Seine par courrier recommandé ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Adresse postale :
Département des Hauts-de-Seine
Direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement
Service territorial sud
57 rue des Longues Raies
92731 Nanterre Cedex

Adresse électronique: parcsjardins@hauts-de-seine.fr

Cette consultation n'est pas une procédure de marché public.